



PHOTO ARMAND TROTTIER, La Presse

Le sculpteur Armand Vaillancourt a mis près de trois heures à démonter sa création parlant de paix et de liberté.

Le sculpteur discuté déménage son oeuvre « en secret » dans le Vieux-Port

AGNÈS GRUDA

■ « Attention, j'aime pas que ça swinge comme ça. »

Armand Vaillancourt, 60 ans, cheveux gris aux épaules et bandeau rose au front, présidait hier matin au démantèlement d'une de ses oeuvres, rue Crescent, en plein coeur de Montréal.

La Ville de Montréal a en effet refusé d'accorder un nouveau sursis à l'artiste, qui dû faire venir une grue pour démonter la sculpture de sept mètres de haut, située face à un magasin de lingerie fine.

Si M. Vaillancourt avait décidé de défier la Ville, sa sculpture aurait été menée ce matin à la fourrière municipale, où il aurait eu 90 jours pour la récupérer.

Construite à partir de vieux silos à grains, séparés par une espèce d'arche métallique surmontée de barbelés et de drapeaux blancs, la sculpture, qui rend hommage, selon son auteur, « à tous ceux qui souffrent pour la justice, la paix et la liberté », a été réalisée fin juin, dans le cadre du Carnaval du Soleil.

Comme les trois autres sculptures qui avaient été créées pendant la durée du carnaval, la réalisation de M. Vaillancourt devait quitter la rue Crescent le 26 juin dernier. Mais le sculpteur a obtenu

un sursis d'un mois, le temps de trouver un endroit où exposer son oeuvre.

Déçu que la Ville ait refusé de l'accueillir dans un de ses parcs municipaux, Armand Vaillancourt a trouvé un lieu d'hébergement temporaire devant la tente abritant l'exposition Métasculpture, dans le Vieux-Port.

Jusqu'au tout dernier moment, le sculpteur a gardé l'endroit secret, de crainte que les autorités municipales ne lui interdisent l'entrée du Vieux-Port. Mais finalement, les morceaux de métal portant les noms de 32 compagnies mêlées à la fabrication d'armement, ont pu être assemblés à nouveau hier après-midi.

La controverse entourant l'imposante sculpture, qui empiétait sur cinq espaces de stationnement de la rue Crescent, a entraîné une scission au sein de l'Association des marchands de la rue Crescent.

Deux pétitions portant les signatures de commerçants ont en effet circulé ces derniers jours, l'une demandant qu'on débarrasse la rue de la structure métallique, l'autre réclamant qu'on lui permette de passer l'été en ville.

S'appuyant sur des raisons de sécurité, la Ville a finalement tranché en faveur de la première solution. Devant les réactions des commerçants, le président de l'Association des marchands, M.

Claude Valéry, propriétaire de la galerie d'art Point-Rouge, a décidé de donner sa démission. Il affirme que les six autres membres du comité exécutif de l'organisme sont prêts à le suivre.

Selon M. Jacques Dumouchel, de la Commission d'initiative et de développement culturels de Montréal, la ville n'avait aucune intention de céder aux pressions de M. Vaillancourt et de se faire « imposer » une sculpture.

« La liberté, c'est aussi celle, pour Montréal, de choisir les oeuvres que nous mettons dans nos parcs », a-t-il fait valoir, ajoutant que ce choix ne pouvait être fait pour le moment puisque la politique d'art public de la Ville n'est pas encore prête. »

Historien d'art, M. Dumouchel a noté que le petit esclandre entourant le démantèlement de la sculpture « fait partie de l'oeuvre d'Armand Vaillancourt. »

« Une sculpture de Vaillancourt sans Vaillancourt, ce n'est plus du Vaillancourt », a-t-il laissé tomber.

L'exposition du Vieux-Port se termine à la mi-septembre. Qu'arrivera-t-il à la controversée sculpture par la suite? M. Vaillancourt espère que la Ville finira par l'accepter dans un endroit public. Sinon, il songe à aller l'installer à la campagne, « peut-être chez mes amis, les expropriés de Mirabel. »